

Décisions du Bureau du 20 janvier 2011

1. Conseil communautaire du 24 janvier : désignation des rapporteurs
 2. Election des représentants de la CCL à la commission d'appel d'offres
 3. Election des représentants de la CCL au Syndicat mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées
 4. Projet photovoltaïque pour la construction d'un chai de vinification à Lahourcade
 5. Modalités d'ouverture de la déchetterie d'Arthez-de-Béarn et avenant au contrat Veolia
 6. Appel à projets habitat social : réponses des bailleurs
 7. Festivités du cinquantième anniversaire de l'Unité Élémentaire Spécialisée de Lacq-Artix
 8. Tour du Piémont Pyrénéen : demande de participation financière du Lescar Vélo Sprint
 9. Partenariat avec la communauté de communes du canton d'Orthez : mise en oeuvre d'un groupe de travail
 10. Calendrier des réunions des commissions
 11. Investissements budget primitif 2011
 12. Point sur les travaux d'extension de l'hôtel de communauté
 13. Fixation des indemnités des Vice-présidents
-

1 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER : DESIGNATION DES RAPPORTEURS

L'ordre du jour du conseil du 24 janvier est examiné par le Bureau et les rapporteurs des délibérations sont désignés.

2 - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA CCL A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Proposition par le Bureau d'une liste de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants qui sera soumise au vote du Bureau.

3 - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA CCL AU SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT PAU-PYRENEES (SMAPP)

Avis favorable du Bureau pour une liste de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants qui lui est proposée et qui sera soumise à l'approbation des conseillers communautaires lors de la réunion du 24 janvier.

4 - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHAI DE VINIFICATION

Le Bureau examine la demande de participation financière d'un exploitant agricole souhaitant construire un chai de vinification comportant une toiture

photovoltaïque d'environ 1500 m², pour un coût global de 2 Md'€ dont 1,1 Md'€ pour la partie photovoltaïque (hors raccordement).

Avis défavorable du bureau pour la partie photovoltaïque. Pour la partie agriculture, il n'y a pas de régime d'aide en 2011. A voir pour 2012. Le bureau demande au vice-président délégué à l'agriculture de recevoir cet exploitant. Par ailleurs, le bureau demande à ce que soit engagée une réflexion sur la position de la CCL quant aux fermes solaires. Un état des lieux sera présenté sur les demandes existantes en la matière lors d'un prochain bureau.

5 - MODALITES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE D'ARTHEZ DE BEARN ET AVENANT AU CONTRAT VEOLIA

La déchetterie d'Arthez de Béarn est exploitée dans le cadre d'un marché avec VEOLIA. Concernant l'accueil du public, celui-ci est insuffisant au regard des autres déchetteries de la CCL. La possibilité d'augmenter l'ouverture au public (tous les jours de la semaine) de la déchetterie a été examinée avec VEOLIA. La hausse du montant du contrat correspondante dépasserait cependant ce qu'il est admissible d'envisager par avenant.

Le bureau demande que l'économie du marché actuel avec VEOLIA perdure : un jour supplémentaire d'ouverture par semaine sera effectif sur la base d'un avenant à hauteur de 10 K€.

6 - APPEL A PROJETS HABITAT SOCIAL : REPONSES DES BAILLEURS

Cet appel à projets situés sur 6 communes représente au total 47 logements locatifs à loyers modérés et 5 lots à bâtrir.

7 bailleurs sociaux présents sur le territoire de la CCL ont été consultés. Deux ont répondu, à savoir l'Office 64 de l'habitat et la SOEMH.

Le Bureau décide qu'une commission composée d'élus de la CCL rencontre les bailleurs volontaires.

7 - FESTIVITÉS DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE SPÉCIALISÉE DE LACQ-ARTIX

Pour les festivités du cinquantième anniversaire de présence de l'UES d'Artix, qui auront lieu le 30 juin 2011, la brigade des sapeurs pompiers demande à la CCL trois chapiteaux de 300 m² avec parquets, une estrade ainsi que l'ornement floral et le balayage de la manifestation.

En hommage à tous les services rendus par l'UES d'Artix, le bureau donne un avis favorable pour la prise en charge, par la CCL, de ces demandes ainsi que le repas du samedi midi.

8 - TOUR DU PIÉMONT PYRÉNÉEN : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU LESCAR VÉLO SPRINT

Dans les éditions précédentes du tour du piémont pyrénéen, l'ex-communauté de communes de Monein était sponsor du maillot à pois, désignant le meilleur grimpeur de l'épreuve. A ce titre, le Lescar vélo sprint demande le renouvellement de cette participation financière, à hauteur de 5000 €, à la CCL.

Avis défavorable du bureau. En revanche, les communes d'Artix, Monein et Mourenx prendront en charge cette participation à hauteur d'un tiers chacune.

9 - PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ORTHEZ (CCCO) : MISE EN ŒUVRE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

A plusieurs reprises, les élus de la CCCO ont manifesté le souhait que leur collectivité se rapproche de la CCL, afin d'explorer les possibilités communes de travail. Pour ce faire, un groupe de travail pourrait être constitué en ayant pour mission de faire des propositions d'ici à la fin de l'année, la consigne principale étant qu'aucun changement de périmètre ou de gouvernance de la CCL n'interviendra avant 2014.

Avis favorable du bureau pour mandater un groupe de travail chargé d'étudier les pistes de rapprochement avec la CCCO.

10 - CALENDRIER DES REUNIONS DE COMMISSION

Le Bureau adopte les dates de réunion mensuelles des 5 commissions.

Il demande en outre l'établissement d'un calendrier sur le 1er semestre 2011 comprenant les dates de commissions, de bureaux et de conseils. Ce calendrier sera soumis pour validation aux 3 conseillers généraux et au conseiller régional, présenté lors du prochain bureau puis envoyé ensuite à l'ensemble des élus.

11 - INVESTISSEMENTS BP 2011

La liste des investissements recensés par les services est présentée aux élus. Une nouvelle présentation en bureau élargi aura lieu le jeudi 27 janvier.

12 - POINT SUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'HOTEL DE COMMUNAUTE

Ces travaux vont démarrer courant du mois de mars et devraient durer une année. Ils vont occulter une bonne partie des capacités actuelles de stationnement de la CCL et il sera nécessaire de mettre en oeuvre des solutions de repli pour les véhicules.

13 - FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Le Bureau est favorable au maintien des indemnités, telles qu'elles existaient pour les vice-présidents de l'ex-CCL.